

Communiqué de presse

Mise à 2 x 2 voies de la déviation de la Chapelle Vendômoise

Michel Leroux, 1^{er} vice-président du conseil général en charge des infrastructures et de l'aménagement du territoire, inaugure jeudi 29 octobre 2009 le doublement de la déviation de La Chapelle-Vendômoise. La mise à 2 x 2 voies de ce tronçon répond au besoin d'assurer une meilleure liaison entre Vendôme et Blois, deux pôles majeurs du département et de favoriser les échanges entre nord et sud du département. Une chaussée nouvelle a donc été réalisée en parallèle de la chaussée existante dont la couche de roulement a été refaite. D'un montant de 2,6 M€, l'opération a été confiée à l'entreprise Eurovia pour la réalisation de la chaussée nouvelle et aux agents du Parc routier pour la chaussée existante. Le Parc routier, qui intégrera le giron du conseil général de Loir-et-Cher début 2010, a réalisé le marquage au sol. La division route Centre du conseil général a quant à elle posé l'ensemble des panneaux de signalisation.

Un chantier exemplaire et respectueux de l'environnement

A chacune de ses étapes, le chantier s'est voulu exemplaire en faveur du développement durable. Celui-ci a nécessité 10 000 m³ de mouvement de terre. Dès la phase de terrassement, un maximum de matériaux a été récupéré et traité sur place. La couche de forme qui supporte la chaussée a été réalisée avec 6 000 m³ de béton concassé issu de la démolition de bâtiments et de génie civil (ponts, soutènements, etc...) et conditionné pour ce recyclage. De plus, 15 % des 9 500 tonnes des enrobés bitumineux utilisés proviennent d'enrobés recyclés. Les eaux de ruissellement ont été captées et dirigées vers le bassin de stockage dont la capacité a été doublée (de 7 000 m³ à 14 000 m³). Enfin, la signalisation horizontale est écologique et ne contient pas de produits chimiques. Elle est composée de soja, de coquilles d'huîtres, de verre recyclé, le tout amalgamé avec de la résine de colophane, issue de la sève des résineux et provenant de l'industrie papetière.

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 florence.ducasse@cg41.fr

Une sécurité routière accrue

Ce doublement à 2 x 2 voies, d'une longueur de 1 600 mètres, permettra de fluidifier le trafic important et structurant qui transite entre Blois et Vendôme : 11 850 véhicules par jour dont 1 900 poids lourds. Aussi, ce projet va dans le sens d'une amélioration de la sécurité routière prenant en compte la spécificité du trafic : la déviation de la Chapelle-Vendômoise est la première route de France équipée de glissières métalliques conformes aux normes européennes. Conçues par l'entreprise Aximum, celles-ci prennent davantage en compte les indices de déformation des structures en fonction du poids, de la vitesse et de l'angle d'impact du véhicule qui les percute.

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 florence.ducasse@cg41.fr